



U.C.S.A. cgt

Réf : MC/MS- 155

Monsieur Patrice PAPET
Directeur Général délégué à l'organisation,
au dialogue social et aux ressources
humaines de France télévisions

Monsieur Stéphane CHEVALLIER
Directeur du pilotage social, des effectifs et
des rémunérations de France télévisions

7, esplanade Henri de France
75907 PARIS cedex 15

Paris, le 10 septembre 2014

Objet : Demande de transmission d'informations concernant les salaires
Demande de réunion du comité de suivi national sur les salaires et
l'emploi

Messieurs les Directeurs,

Alors que les transpositions des salariés sont quasiment achevées, alors que la phase d'harmonisation salariale est close, alors que les mesures individuelles 2013 ont eu lieu, nous constatons que les organisations syndicales n'ont aucune connaissance de la part de la direction de l'entreprise du résultat de l'application de ces mesures.

Certains salariés ont contesté leur repositionnement, soit en raison d'erreur de rattachement à la famille professionnelle, soit parce que la fiche de poste correspondant à leur tâche est inexacte, et ils n'ont toujours pas signé leur avenant, qu'en est-il de leur statut aujourd'hui, que comptez-vous faire pour régulariser leur situation ?

La mise en œuvre des mesures salariales individuelles s'est opérée sans respect de l'accord collectif au niveau des concertations locales, au point que plusieurs comités des salaires ont du refuser de siéger. En effet, malgré les autorisations écrites préalables des salariés, les directions locales ont refusé de communiquer les éléments essentiels à la bonne information des comités des salaires.

L'ensemble des opérations d'harmonisation, d'attribution des mesures individuelles, de rattrapage salarial hommes/femmes s'est opéré dans la plus grande opacité.

La réunion du comité de suivi national des salaires et de l'emploi n'est toujours pas programmée. Nous souhaitons que vous fixiez la date de convocation à cette prochaine réunion, avant l'examen des mesures 2014.

Dans le but de préparer cette future réunion, nous vous demandons de nous adresser le récapitulatif nominatif des mesures accordées par motif : harmonisation avec la méthode de calcul et la liste réelle des salariés harmonisés puisque celle qui nous a été transmise est manifestement erronée, effets de l'avenant n°1, avancement et promotion, rattrapage h/f, mesures consécutives à la saisine des monteurs.

Il sera important que la répartition des mesures 2013 soient, en plus de ce qui est précisé dans l'accord collectif, présentées avec le détail par locale et BEX.

Nous vous rappelons également notre souhait de voir le résultat de la transposition présenté comme dans le document fourni par M. Bignon le 5 février, à savoir avec la double mention du groupe de rattachement du salarié (à titre individuel et celui de son emploi).

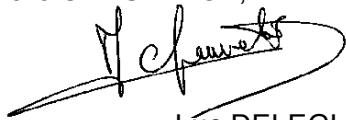
Nous réitérons également notre demande faite à Mme Rouarch le 20 mai dernier que le comité national de suivi des salaires et des emplois soit précédé d'une journée préparatoire pour les organisations syndicales représentatives.

Nous vous rappelons également l'obligation qui vous est faite par la justice depuis le 30 janvier 2014 de tenir une réunion avec les représentants du personnel dans le cadre du comité salaires prévu par l'accord du 28 mai 2013 afin de fournir toutes les informations relatives aux mesures 2012.

En vous remerciant par avance de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Directeurs, nos salutations distinguées.

Pour la CGT de France télévisions,
les délégués syndicaux centraux,

Marc CHAUVELOT,



Catherine LE PELLETIER,



Véronique MARCHAND,



Luc DELEGLISE,



Pierre MOUCHEL,



Copie :

Monsieur Benjamin MAURICE, directeur délégué au dialogue social